
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 25 OCT 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N°19.0396 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de huit (08) élèves Inspecteurs du Trésor, session 2019.

Ce sont :

INSPECTEURS DU TRÉSOR

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	BAZOUN DOFINITA	112465	30/07/76
2	COMBIA OUMAROU	239621	24/12/77
3	DAMA GEORGETTE PERPETUE	219303	08/11/82
4	DIALLO ISSOUF	112330	05/01/78
5	DICKO BOUBAKAR	59908	19/09/73
6	GANABA/KONTOGOME GUETABAMBA SYLVIE	246803	31/10/85
7	ILBOUDO ZOEYAoba JOSUE	229644	24/02/89
8	MAIGA DOURAMANE HAMADOU	58683	31/12/76
9	MILLOGO EDGARD	97676	22/10/73
10	NADINGA BLAISE	229661	01/01/86
11	OUEDRAOGO MAHAMA	53601	12/09/77
12	OUEDRAOGO MOHAMED	92038	13/07/83
13	SERE MARIAM	211959	15/09/80
14	SIA ALIMATA	112357	31/12/78
15	YE LOTE ROLAND	219246	13/06/83
16	ZONGO YACOUBA	261411	20/11/86

Arrêté la présente liste à 16 nom(s).

INSPECTEURS DU TRÉSOR

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général


SOULEYMANE LENGANE

